

# ACL - VENON - TARIFS - ANNEE 2023

*Ces tarifs concernent tous les centres de loisirs présentés dans la brochure ci-jointe. Ils s'appliquent aux familles résidant à Venon, et tiennent compte de l'aide communale.*

## CENTRES DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE (repas compris)	DEMI-JOURNEE (avec repas)	DEMI-JOURNEE (sans repas)
0 - 400	10,50 €	7,75 €	5,25 €
401 - 600	13,50 €	9,50 €	6,75 €
601 - 800	15,50 €	10,75 €	7,75 €
801 - 1000	17,50 €	12,00 €	8,75 €
1001 - 1220	19,50 €	13,25 €	9,75 €
1221 - 1450	21,50 €	14,50 €	10,75 €
1451 - 1800	23,50 €	15,75 €	11,75 €
1801 - 2000	24,50 €	16,50 €	12,25 €
+ 2000	25,50 €	17,00 €	12,75 €

### SUPPLEMENT ACTIVITES SPECIALISEES PRATIQUEES DANS LE CADRE DES CENTRES DE LOISIRS

**Les Petites Maisons** Club mercredis : ajouter 2 € par séance.

Club Vac. : 3-6 ans ou 7-12 ans : ajouter 8 € pour la semaine.

**Le Clos d'Espies** : Stage vacances : Gym, Poney, Biathlon et Cirque : ajouter 8 € pour la semaine.

Tous les autres stages sont gratuits mais nécessitent une réservation.

## VILLA ARTHAUD et CLEM'ENFANTS

Activités spécialisées proposées le mercredi après midi dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Equitation / Escalade	Tennis / Cirque	Judo / Skate / Petits Vélos / Danse-Percussions	Initiation à la programmation (le mercredi matin)
- 450	195,80 €	161,70 €	125,40 €	115,50 €
451 - 1220	229,90 €	191,40 €	154,00 €	134,20 €
1221 - 1800	262,90 €	220,00 €	181,50 €	151,80 €
+ 1800	297,00 €	249,70 €	210,10 €	170,50 €

Tarifs forfaitaires pour les 11 séances du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023.

Le règlement des activités spécialisées est trimestriel et ne donnera lieu à aucun remboursement partiel en cours de trimestre.

Activités spécialisées proposées aux vacances d'Automne dans le cadre du centre de loisirs  
les après midis

Quotient familial	Equitation : 5 séances (du 23 au 27/10)
- 450	89,00 €
450 - 1220	104,50 €
1221 - 1800	119,50 €
+ 1800	135,00 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection.

**Adhésion à l'Association : 10 €** (adhésion annuelle et familiale, valable du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024).

**A NOTER** : les règlements par chèques vacances et par CESU Papiers sont acceptés.  
Les règlements par Carte Bancaire sont possibles, uniquement au siège de l'Association.  
Les règlements par virement sont également possibles.